

Bulletin d'information de l'Association l'Île d'Yeu Demain

Agréée pour la protection de l'environnement de l'Île d'Yeu

www.yeu-demain.asso85.fr

BP 103 – 85350 Ile d'Yeu – Tél. : 06.99.88.72.46 – yeu-demain@orange.fr

Numéro 26

FEVRIER-MARS 2009

EDITORIAL

Au cours de ces derniers mois, nous avons reçu avec plaisir le témoignage de satisfaction et d'encouragement de nombreux adhérents, pour les actions menées par notre association, et pour le « ton » que nous avons adopté. Notre finalité de soutien au développement économique et social, et de protection de l'environnement de notre île, rend nécessaire une approche des problèmes, qui ne soit ni systématiquement négative, ni systématiquement celle de suiveurs. C'est d'analyses, de propositions, d'initiatives et d'actions, d'abord, dont notre communauté insulaire a besoin. Et, bien sûr, d'expression de notre critique en cas de désaccord. Nous nous sentons très concernés par la démarche du Grenelle de l'Environnement.

Nous avons produit plusieurs dossiers d'analyse à propos, par exemple, de la politique tarifaire de la Régie, de la création du Centre de tri (CET), et de la sauvegarde du Marais de La Guerche. Nous nous sommes engagés lors des Journées du Patrimoine, dans l'étude de l'utilisation de l'énergie solaire dans notre habitat. Nous alimentons le débat sur le projet de parc éolien offshore. Nous avons tenté de sensibiliser les îlais, comme les résidents secondaires et les touristes, à la fragilité de notre île, et au respect à apporter à nos dunes. Nous avons organisé, avec la CAPEB, la formation d'artisans du bâtiment, sur le thème de l'efficacité et de la maîtrise des énergies, et continuons à le faire. Nous avons, avec la sortie régulière de ce bulletin, la création de notre site internet et les articles proposés à la presse locale, la volonté ferme d'informer et de donner de la transparence à la politique locale.

Pour continuer et développer notre action, nous avons besoin de votre soutien. Le soutien, bien sûr, des résidents secondaires. Aider et participer à notre association îlaise, c'est pour eux s'intégrer à un réseau de personnes se sentant concernées par notre petit territoire, et participer à sa protection et à son développement. Mais aussi celui des îlais. L'association L'île d'Yeu-Demain, c'est également la leur, car ce sont eux, en premier, qui construisent le devenir de notre île.

Alain Ouzilleau, Président.

L'Association s'active...

Depuis le début de l'année 2009 :

- . Participation à deux réunions du Conseil Economique et Social Local
- . Participation au Séminaire inaugural du Réseau Rural Régional
- . Organisation, sur l'île avec la Capeb, de formations pour les artisans du bâtiment, sur la maîtrise des énergies dans la construction
- . Rédaction de deux dossiers : sur le Marais de la Guerche, et sur le projet de parc éolien
- . Création du nouveau site internet

On trouvera plus loin le récit de ces opérations, qui manifestent la volonté de l'Association de participer pleinement à la vie de l'île.

SOMMAIRE

La Sauvegarde du Marais de la Guerche . p. 2
Le projet de Parc Éolien p. 5
Projet de l'usine p. 8
Un nouveau site internet p. 9
Les brèves p. 10



**N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER
VOTRE ADHESION POUR 2009**

LOCALISATION, HISTORIQUE ET DESCRIPTION
DU SITE

L'île comprend 5 marais qui s'étendent de La Croix au Sud-est à Ker Chalon à l'Est dénommés Marais de La Croix, de l'Ilia, de la Gorelle, Salé et de la Guerche. Ce dernier avec ses 5,19 hectares est le plus important des cinq.

Situé derrière le camping à environ 200m à vol d'oiseau au Sud de la plage de Ker Chalon il est enclavé dans une zone d'habitation lâche et diffuse et, de ce fait, difficile d'accès et pratiquement invisible.

Le Marais a été exploité dès le XI^{ème} Siècle par les moines bénédictins qui le défrichèrent et y creusèrent les canaux toujours visibles actuellement ; il en existe trois longitudinaux, de direction NW-SE, qui sont interconnectés par une série de canaux secondaires transversaux. Ce réseau est relié à la mer par un exutoire passant sous les habitations et la dune, et aboutissant à la plage de Ker Chalon. Il comporte une vanne à la sortie du marais et un clapet à la sortie sur la plage. Ces ouvrages hydrauliques permettent, quand ils fonctionnent correctement, de réguler les entrées et sorties de l'eau de mer dans le marais.

Entièrement exploité en prairie par les moines, il fut abandonné au milieu du XVI^e siècle, lors de l'incendie du monastère. Peu à peu le marais est tombé à l'abandon, et actuellement, le seul entretien est celui assuré par les services techniques de la commune dans le but d'éradiquer les moustiques.

Sur le plan foncier, le site du marais est divisé en une quarantaine de parcelles dont les propriétaires sont soit très âgés, soit en indivision, soit encore partagés entre nu-propriétaire et usufruitiers.

Quant au statut actuel, le site est classé en Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type I et II. A ce titre, il est intégré au réseau Natura 2000. Le but de ces classements n'est pas de « sanctuariser » un espace naturel, mais au contraire de privilégier la préservation de la biodiversité tout en conservant les divers usages des sites, voire même de favoriser leur retour. Déjà en 2001, une jeune fille, Nathalie PROST, habitante de l'île d'Yeu, avait proposé dans le cadre de ses études au CESA (Centre d'Etudes Supérieures en Aménagement) de réaliser un projet de réhabilitation fonctionnelle et écologique du Marais de la Guerche. Après avoir rencontré les différents acteurs locaux concernés par ce projet (Municipalité, Office du Tourisme, Associations, Propriétaires), elle avait rédigé un rapport qui proposait :

- Une maîtrise foncière : le droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles du Département,
- Des travaux de restauration fonctionnelle (écoulement) et écologique (maintien de la biodiversité),
- A plus long terme, une mise en valeur du site pour un tourisme culturel et environnemental.

A cette période, la Municipalité étant confrontée à l'annulation du POS, ce rapport avait été mis de côté.

Cependant, en 2005/2006, l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement de Vendée), dont notre association était membre, a réalisé une étude sur le marais, sous la directive de la DIREN, et avec le soutien du LEBIM. Cette étude conduite par Sylvain HUNAULT et Guillaume CARRIER a donné lieu à un rapport dont nous n'avons pu prendre connaissance que cet été.

ETUDE 2005-2006 ET PRECONISATIONS

Ce rapport après avoir établi une évaluation de la valeur patrimoniale du marais « Habitat-Faune et Flore » précisait :

Les enjeux de conservation de ce marais arrière-littoral se placent dans le cadre de la démarche Natura 2000 « cotes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu », et de la problématique de protection de ces zones humides.

En effet, la présence d'habitats communautaires « Prés salés atlantiques...prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques... », de même que les nombreuses Phragmitaires (Roselières), sont parmi les priorités de protection et de maintien qui sont approuvées par l'ensemble des naturalistes et des biologistes, du fait de leur importante capacité d'accueil de la faune et de la flore.

En conséquence, ce rapport définissait les objectifs à atteindre à moyen et long terme, et un plan de travail.

OBJECTIFS PRINCIPAUX DE PROTECTION

Au niveau des habitats

- *Maintenir le fonctionnement hydraulique du marais*
- *Conserver les habitats prairiaux originaux*
- *Conserver la diversité biologique et dynamiser les capacités d'accueil des écosystèmes.*
- *Entretien la dynamique des roselières*
- *Préserver les habitats des fossés et de leurs berges*

Au niveau des espèces

- *Favoriser le maintien du Busard des roseaux en nidification ;*
- *Augmenter la capacité d'accueil des roselières pour les fauveltes paludicoles ;*
- *Optimiser l'accueil des limicoles en toutes saisons (oiseaux migrateurs) ;*
- *Augmenter la capacité d'accueil pour l'herpétofaune (reptiles) et l'entomofaune (insectes) ;*
- *Maintenir celle ci pour l'ichtyofaune (poissons) ;*
- *Favoriser le retour et le maintien d'une flore prairiale et patrimoniale ;*
- *Réguler écologiquement les populations de moustiques.*

OBJECTIFS SECONDAIRES

- *Veiller à la compatibilité entre les objectifs de conservation et les activités humaines : Réglementation de protection-acquisition foncière ou délégations de gestion ;*
- *Veiller à la limitation de la fréquentation humaine du site tout en permettant une utilisation raisonnée de celui-ci ;*
- *Remettre en état les ouvrages hydrauliques (vanne et clapet) afin d'avoir une utilisation raisonnée et efficace de ceux-ci ;*
- *Instaurer une concertation Municipalité/ADEV, dans la mise en œuvre du plan de gestion détaillé, chiffré et programmé sur 5 ans dans ce rapport.*

PLAN DE TRAVAIL

Celui-ci décrivait pour chaque objectif défini, les opérations à effectuer : époque d'intervention, fréquence, méthodologie, coût par intervention, et coût sur 5 ans (période du plan de gestion).

Au final, une cinquantaine d'opérations étaient décrites pour un coût global de 52820 euros HT (dont la moitié environ la 1ère année).

SITUATION ETE 2008

Ayant pu obtenir une copie de ce rapport au début de l'été, et profitant de la présence sur le site, durant cette période, d'un jeune étudiant en 2^e année « génie de l'environnement », Thomas WOLFF, dont le sujet de stage au LEBIM était « Entrée d'eau salée dans un marais, et impact sur sa population », nous avons visité le marais avec lui, afin de nous faire expliquer l'évolution de celui-ci depuis le rapport de 2005/2006 et son état actuel. A la suite de cette visite, ce jeune stagiaire nous a remis son rapport de stage dans lequel il développait les différents problèmes qu'il nous avait fait observer :

- Eradication des moustiques. Le rapport de l'ADEV préconisait l'abandon du traitement chimique (ABAT 500 E) et son remplacement par l'épandage d'un larvicide (*Bacillus thuringiensis* var. *israelensis*) dit Bti, ce qui a été réalisé par les services techniques de la Mairie.

« Pour que celui-ci soit épandu, il faut qu'il y ait auparavant une fauche des prairies sélectionnées. Cette fauche, réalisée durant la période de reproduction de nombreuses espèces animales, va perturber ces dernières dans leur cycle biologique. Le marais de la Guerche a été traité au Bti au courant du mois de Mars. La population de moustiques a alors été éradiquée. De ce fait, il est inutile de recommencer à faucher les prairies et roselières durant les mois de Mai et Juin, période où de nombreuses espèces animales se servent des prairies comme lieu de reproduction. S'il devait y avoir, malgré tout, besoin de faucher les roselières, cette fauche devrait être la plus circonscrite possible, et le produit de cette fauche devrait être impérativement exporté du marais. Le moyen le plus simple et le plus logique, possible dans la situation actuelle, serait de réguler efficacement la vanne, de manière à éviter un débordement d'eau sur les terrains, empêchant ainsi les moustiques de s'y reproduire ».

Naturellement, le curage et la remise en état des canaux préconisés par l'ADEV, permettant la circulation des eaux, diminueraient considérablement les risques de stagnation.

- Remise en état des ouvrages hydrauliques. Ceux ci ont été changés (vanne) ou remis en état (clapet) depuis le rapport de l'ADEV, et les services techniques de la Mairie assurent la gestion de leur utilisation, comme préconisé par l'ADEV, mais avec plus ou moins d'efficacité, par suite d'un manque d'informations.

Thomas Wolff a essayé d'y pallier en établissant, à leur intention, un plan de gestion de la vanne, tenant compte du fait que le niveau du marais se trouve sous le niveau de la mer, dès que le coefficient de marée dépasse 70. L'exutoire sur la plage est alors complètement submergé. On observe, à ce moment, les intrusions d'eau salée et une remontée d'eau de mer dans tout le marais pouvant, si elle est trop importante, détruire toute la faune vivant à l'arrière (tritons, grenouilles, etc.) comme cela s'est passé cet été. Par conséquent, dès que le coefficient de marée atteint 70, la vanne située sur le canal devra être baissée. Si la gestion de la vanne était adaptée, il n'y aurait pas de débordements sur les terrains (prairies et roselières), et de ce fait pas de ponte possible des moustiques. Des fauches pourraient être évitées, ce qui ferait moins de travail et diminuerait les coûts d'entretien. Cela ne perturberait pas les cycles biologiques de la faune et de la flore ...

En dehors de ces recommandations, T.Wolff faisait état de ses observations sur la flore et sur la faune (plus particulièrement sur les oiseaux) : « *Au cours de l'été 2008, 56 espèces d'oiseaux ont été recensées dans le marais.* » Parmi celles-ci, il a pu apercevoir des Hérons cendrés, des Aigrettes garzettes, des Tadornes de Belon et même le très rare Héron pourpré ... et bien d'autres plus communs. Toutefois, leur nombre était inférieur à celui des relevés de 2005, déficit dû sans doute à la fauche des prés et roselières qui a tué les invertébrés dont les oiseaux se nourrissent.

QUELLES ACTIONS AUJOURD'HUI ?

Cette étude nous a confirmé la richesse écologique et paysagère de ce micro-marais. Cette biodiversité floristique et surtout faunistique est menacée par le comblement progressif des canaux et l'atterrissement des terrains. Ce diagnostic a été établi depuis 4 ans, et si une amélioration s'est produite ces dernières années, elle nous semble insuffisante. Notre Association, qui suit ce problème depuis de nombreuses années, mais sans doute de façon insuffisante, est décidée à en faire une de ses priorités pour les années à venir.

Nous avons rencontré la nouvelle Municipalité, qui nous a confirmé que, dans le cadre du Contrat Environnement Littoral, elle a demandé que le Marais de La Guerche soit placé en Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels et Sensibles du Département. Une réponse est attendue dans le courant du 1^{er} Trimestre 2009.

Nous avons, au cours de ce même entretien, insisté sur l'importance de remettre en état le marais. Il pourrait constituer, à terme, un site d'intérêt pédagogique pour l'observation de la flore et des oiseaux. Dès maintenant, des travaux sont nécessaires de curage et d'entretien des canaux, afin de permettre à l'eau de mieux circuler, et être ainsi moins accueillante aux moustiques.

Les services municipaux devront être vigilants, ce printemps, à appliquer les recommandations contenues dans le dernier rapport, pour la gestion appropriée de la vanne, et celles relatives aux précautions concernant la fauche des roseaux.

Nous avons pris contact avec X. Hintermeyer de la DIREN de Nantes, afin d'obtenir un rendez-vous pour connaître la position de la Direction de l'environnement sur ce dossier.

Pour l'avenir, il nous semblerait utile que la Municipalité, l'Office de Tourisme, et les différents acteurs sensibilisés à la protection du patrimoine naturel de l'île, des oiseaux et des plantes, se réunissent pour définir ce qu'il est souhaitable de faire de ce Marais de la Guerche, héritage lointain des moines de Saint Etienne. Un tel projet se situe, à l'évidence, dans les objectifs de protection de la biodiversité du Grenelle de l'environnement.





Nous vous avons déjà informés dans le bulletin précédent, ainsi que sur notre site internet, du projet d'implantation d'un parc éolien offshore au large NO de l'île d'Yeu. Nous vous présentons ci-après, le texte complet du compte-rendu de la réunion du CESL, à ce propos, rédigé par le représentant de notre association. Vos réactions sont variées, favorables au projet, interrogatives, ou hostiles. Elles rendent nécessaire un éclaircissement de notre position. Notre mission est d'informer en toute transparence et objectivité. Le temps n'est pas venu pour nous de prendre partie. Il nous faut vérifier, au préalable, la véracité des informations, et connaître les conclusions de la future étude d'impact. Mais nous ne pouvons approuver la pratique systématique du Président du Conseil Général de la Vendée, de stérilisation de tout débat démocratique sur ce sujet. Plusieurs d'entre vous nous ont signalé l'existence insistante, sur internet, d'un montage sous forme de diaporama intitulé : « l'imposture des éoliennes ». Nous le connaissons, ainsi que le nom d'un des principaux initiateurs, Christian Gérondeau, président de l'automobile-club de France, et opposant notoire au Grenelle de l'environnement. Les affirmations outrancières font perdre du crédit à leurs promoteurs. Le sujet est trop sérieux, pour que quelques-uns, on ne sait pourquoi, fassent publier n'importe quoi. C'est aujourd'hui le temps de l'information et du débat.

Compte rendu de la réunion du Conseil Economique et Social Local (CESL) de l'île d'Yeu du 11 décembre 2008.

Présents : 30 membres, et 2 chargés de projet de WPD, sous la présidence du Maire.

Représentant de l'île d'Yeu Demain : Michel CHARUAU.

Présentation globale du projet par WPD

WPD, développeur du projet, est un groupe international présent dans 20 pays à travers le monde, basé à Brème en Allemagne. Il est spécialisé dans la construction et le financement de centrales d'énergies renouvelables: actuellement plus de 120 centrales pour un total de 1200 éoliennes. WPD s'est très vite tourné vers l'éolien offshore et possède aujourd'hui un portefeuille de projet de 5000MW, dont 2000MW en construction en mer du Nord et en mer Baltique (Allemagne, Suède et Danemark). En France, WPD développe actuellement 3 projets offshores :

- Celui des hautes falaises au large de Fécamp
- Celui du Calvados en Baie de Seine
- Celui des 2 îles au large d'Yeu et Noirmoutier

Pour WPD, le projet des 2 îles est positif pour 5 grandes raisons :

- Avec 100 à 120 éoliennes, le parc aura une puissance de 500 à 600 mégawatts d'énergie renouvelable, soit 70% des besoins électriques de la Vendée.
- Situées à plus de 14 km d'Yeu, les éoliennes seront peu visibles (à l'île d'Yeu, au large des Chiens Perrins).
- Les nombreuses réunions avec les comités locaux des pêches, le voyage d'étude réalisé sur un parc éolien offshore anglais, ainsi que les mesures arrêtées laissent entrevoir une bonne cohabitation avec les professionnels de la pêche.
- Ce projet est générateur de 30 à 50 emplois pérennes directement liés au parc.
- Une taxe spéciale bénéficiera aux communes concernées et à un fonds dédié à la pêche et à la plaisance, pour un total de l'ordre de 7,2 millions d'euros par an pendant 20 ans, 3,6 millions d'euros destiné aux communes dans un cercle de 12 miles nautique (Yeu, Noirmoutier) et 3,6 millions d'euros pour un fond pêche/plaisance géré par les communes.

Questions posées par les participants et réponses de WPD

Pourquoi le choix de cette zone ?

Les vents sur cette zone sont forts et réguliers, avec une prédominance des vents d'ouest, ce qui permettra d'éviter les effets d'obstacle dus aux îles.

Les fonds rocheux sont adaptés à la pose des piliers, et les profondeurs sont inférieures à 35 mètres. De par ces conditions naturelles favorables, il est à noter que c'est une des rares zones en France où l'on peut envisager d'implanter un parc à des distances supérieures à 14km de toute habitation. En comparaison, le premier projet éolien offshore ayant obtenu permis de construire en Seine Maritime se situera à 6km de la côte.

Il n'y a pas de servitudes : l'extrémité nord du parc sera située à plus de 8 km du chenal d'entrée vers l'estuaire de la Loire et St Nazaire.

Il n'y a pas de projet d'extension de Natura 2000 sur cette zone, à l'inverse du sud de la Vendée.

On y pratique la pêche aux arts dormants (filets et casiers) ce qui est compatible avec l'implantation d'un parc, à la différence des arts traînants (chalut).

La Vendée possède peu de centrales, et est actuellement très dépendante pour son alimentation électrique.

Quelle visibilité depuis l'île d'Yeu ?

Le parc sera orienté Nord Ouest – Sud Est, comme l'île d'Yeu, et donc dans son prolongement, au plus près à 14 km depuis les Chiens Perrins. La vision sera donc lointaine, en profondeur, et localisée à l'horizon. Un balisage lumineux aérien et maritime est prévu.

On critique souvent une productivité réduite des éoliennes due à l'intermittence de leur fonctionnement. Certains prétendent que les éoliennes offshore ne fonctionnent que 40% du temps.

Une éolienne offshore Multibrid M5000 se met en route avec des vents de 10 km/h, et on les arrête par sécurité à 130 km/h. La hauteur des tours et la permanence des vents sur cette zone devraient permettre un fonctionnement à 90% du temps, pour atteindre 1800 GWh par an en termes réels, y compris en tenant compte des arrêts de maintenance.

Compte-tenu de ses façades maritimes, la France bénéficie en permanence de vents décorellés les uns par rapport aux autres. L'électricité produite par chaque parc étant apportée au réseau national géré par RTE (réseau de transport électrique). A terme ce réseau sera en permanence alimenté par les énergies renouvelables. Le producteur éolien doit annoncer à RTE, deux jours avant, et selon les prévisions météorologiques ce que devrait être sa production. A RTE ensuite de décider s'il y a nécessité de produire, et éventuellement quels compléments seraient nécessaires.

Certains indiquent, effectivement, par abus de langage, que les éoliennes offshore ne fonctionneraient que 40% du temps, ce qui est faux : C'est «l'équivalent de fonctionnement pleine puissance». Autrement dit, les éoliennes fonctionnent bien 90% du temps, mais ne fournissent pas, en permanence, les 5MW maximum que peuvent atteindre ces machines.

Comment seront construites les éoliennes ?

Les études préliminaires ont permis d'identifier différents types de fondations possibles. Toutefois, des études géophysiques et géotechniques restent à mener, afin de définir la meilleure solution technique. Les piliers sous forme d'embase conique utilisés pour le projet du Calvados, pourraient être une solution. Elles seraient posées sur le sol, après arasage des roches. Il n'y aurait donc pas de battage de pieux. Les tours seront montées sur un port proche, bénéficiant d'un large espace (St Nazaire ?), puis transférées sur le site.

A la demande des Comités des pêches, il est envisagé de procéder à un enrochement artificiel additionnel, au pied des fondations, favorable au développement des espèces.

Le raccordement au réseau sera souterrain jusqu'au transformateur de Soullans. Les discussions sont en cours avec RTE. (Réseau de Transport d'Electricité)

Quelle est la durée de vie des éoliennes ?

Un contrat de vie de 20 ans est remis à la livraison. La concession de l'Etat pour implantation sur le domaine maritime est également de 20 ans. Les plus anciennes éoliennes en mer, au Danemark, ont 18 ans et tournent toujours ! De par ce retour d'expérience, ainsi que les améliorations techniques des éoliennes offshore (traitement de l'air, matériaux composites anticorrosion...), il ne fait aucun doute que leur activité se prolongera au-delà des 20 ans.

Le démantèlement est-il pris en considération ?

La loi française oblige tout développeur de projet éolien offshore à garantir un fonds pour le démantèlement, dès le démarrage. Dans 20 ans ou plus, on aura donc le choix de démonter les installations totalement, ou partiellement pour conserver un effet sous-marin favorable à la flore et à la faune, ou remonter sur les piliers, de nouvelles machines plus performantes. C'est le concept de repowering.

Comment sera réalisée la maintenance ?

Elle sera essentiellement préventive afin d'assurer un fonctionnement optimal, et éviter les opérations curatives plus complexes. Un bateau permanent sera rattaché à un port proche du parc, avec une équipe permanente de 8 personnes, et un pôle monitoring. L'île d'Yeu, semble particulièrement bien placée pour recevoir ce bateau et cette équipe.

L'objectif des énergies renouvelables est, entre autres, d'émettre moins ou peu de CO2. Néanmoins, pour réaliser les piliers en béton, les tours et les pales en matériaux composites et assurer le transport et le chantier sur site, il y aura production de CO2. Quel sera le bilan ?

La dette carbone générée par la création et l'installation du parc éolien sera effacée en 4 mois de production du parc. Il est donc positif !

Le projet est-il soumis au moratoire de Natura 2000 ?

Le projet est soumis à 3 autorisations :

- Une demande de concession du domaine publique maritime
- Un permis de construire
- Une autorisation au titre de la loi sur l'eau

Tous ces dossiers comporteront une étude d'impact environnemental complète (observations des mammifères et oiseaux pendant une année, étude paysagère, hydrodynamique, sédimentaire, sécurité maritime...) qui sera évaluée par les services de l'état (la DIREN, Direction Régionale de l'Environnement). Ainsi, les conséquences éventuelles sur Natura 2000 seront étudiées en profondeurs.

Précisons qu'aujourd'hui, une des principales causes de disparition des espèces naturelles protégées par Natura 2000 est le réchauffement climatique et qu'il est urgent de trouver des solutions. Les énergies renouvelables en font partie.

Quel intérêt porte le milieu de la pêche à ce projet ?

WPD a pris l'engagement que le projet ne se réalisera que s'il y a l'accord des professionnels de la pêche, et des élus des communes riveraines. Le choix de l'emplacement a été discuté avec les professionnels et la marine nationale. Les pêcheurs semblent intéressés pour plusieurs raisons :

- Les pêcheurs des 2 îles pratiquent les arts dormants. La présence des piliers et l'enrochement artificiel seront source de développement des espèces. C'est le témoignage des pêcheurs anglais rencontrés près de Liverpool par ceux d'Yeu et Noirmoutier.
- Les pêcheurs ont été directement impliqués par WPD pour définir une zone d'implantation du projet « de moindre gêne », et son orientation suivant les lignes de TORAN afin de faciliter le travail des pêcheurs au sein du parc.
- La distance de 800 mètres entre les piliers rend possible les manœuvres de pêche au sein du parc.
- La création d'un fonds pêche et plaisance alimenté chaque année à hauteur de 3,6 millions d'euros permettra d'envisager des investissements bénéfiques pour tous.
- La construction d'un bateau prototype fonctionnant avec un moteur à hydrogène est aussi à l'étude au plan régional. Ce type de moteur a besoin, pour produire de l'hydrogène, d'une électricité bon marché. Un accord pourrait être trouvé dans le cadre du projet éolien. Objectif : 2011.
- Les marins préfèrent l'implantation d'une ferme éolienne plutôt que l'extension des concessions de zones d'extraction de granulats marins, entre autres au large des 2 îles, avec comme conséquence la destruction des fonds sous-marins. L'existence du parc éolien interdira cette activité sur cette zone.

L'électricité éolienne sera achetée par EDF à un prix supérieur au coût du kilowatt- heure normal. C'est le consommateur qui paiera ?

La France, 2^{ème} pays le plus venté d'Europe, se lance tout juste dans l'éolien et doit donc lancer ce marché (comme le nucléaire il y a 50 ans). Aujourd'hui, l'électricité éolienne est achetée par EDF à un prix supérieur de 20% de celui de l'électricité du marché. Il est intéressant de savoir que ce surcoût a déjà baissé de près de 70% en 6 ans.

A titre de comparaison, l'énergie solaire encore moins développée en France, bénéficie d'un prix d'achat bien supérieur (700% supérieur au prix du marché).

Le coût total du projet des 2 îles est estimé à 1,2 milliard d'euros, totalement financé par des capitaux privés.

Combien d'emplois seront créés par ce projet ?

Pendant les travaux, c'est un total de l'ordre de 500 emplois.

A terme, et de façon pérenne, 30 à 50 emplois directement liés au projet. Si le bateau de maintenance est rattaché à Port Joinville, la priorité sera donnée aux habitants de l'île d'Yeu.

Il y aura aussi de nombreux emplois indirects. A titre d'exemple, une entreprise vendéenne, Rollix, fabrique

des couronnes d'orientation et roulements nécessaires aux machines.

Quel sera le calendrier ?

2008 et 2009 : phase de concertation

2009 et 2010 : si la concertation est favorable, réalisation de l'étude d'impact.

Quels effets du parc éolien sur :

- Le milieu physique
- Le milieu naturel (dont les oiseaux migrateurs)
- Le milieu humain (dont visibilité et navigation)

2010 et 2011 : instruction du dossier

2011 et 2012 : phase de construction :

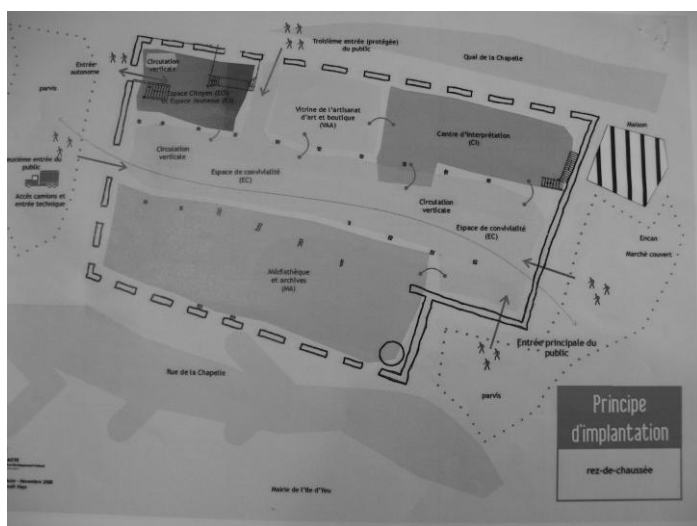
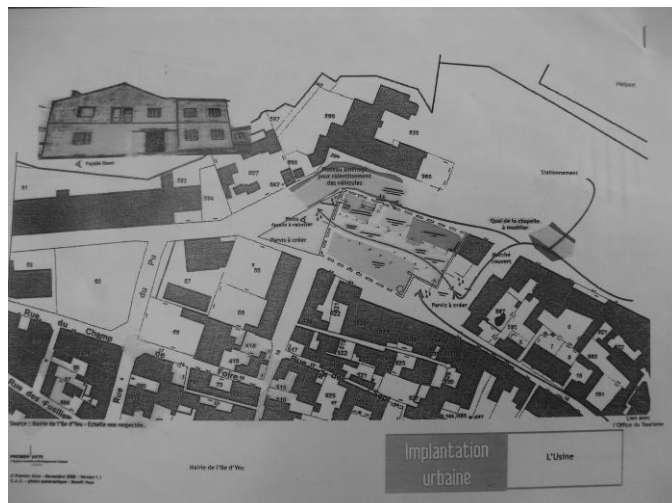
- réalisation des piliers béton
- assemblage des éoliennes sur un port d'installation
- installation en mer
- travaux électriques

2013 : mise en service des premières éoliennes

Nota : l'auteur de ce rapport n'a fait que rendre compte, en les résumant, des principales questions posées par les membres du Conseil Economique et Social Local, et des réponses apportées par les 2 chargés de projet de WPD. Il ne s'agit donc, à aucun moment, d'une prise de position de l'association, qui ne pourra être formulée qu'à l'issue de la phase de concertation et de l'étude d'impact.



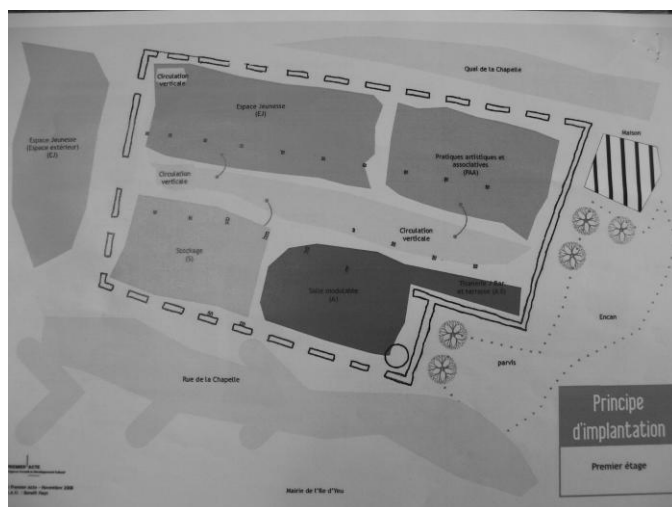
Il y a le «LIEU UNIQUE» à Nantes dans l'ancienne usine LU. Il y aura peut-être un jour, « L'USINE », à l'Ile d'Yeu, dans l'ancienne et dernière conserverie, celle de Bouvais-Flon, puis Saupiquet et enfin SPAY, en face de la Poste. « L'USINE » serait alors devenu un lieu culturel polyvalent, et de rencontres, « une grande-maison-îlaise », lieu de mémoire du Patrimoine et de création (1). Une présentation des grandes orientations du projet a été faite par le Cabinet Acte, au Conseil Economique et Social Local (CESL) le 4 décembre, auquel l'association L'Ile d'Yeu-Demain participe, en la personne de Michel Charreau.



Cet avant-projet sera présenté au financement Etat-Région-Union Européenne dans le cadre de l'avenant au Contrat de Projet 2007-2013. Le bâtiment complètement réhabilité serait traversé par une sorte de nef sur deux niveaux, qui permettrait la rencontre de publics divers et de tous âges : insulaires, résidents secondaires, et touristes de passage, et largement ouvert sur l'ancien encan, sous forme d'un parvis. La dimension culturelle y serait importante avec un *espace médiathèque* (jeunes enfants, adolescents, adultes) de 320 m², et des *espaces de pratique artistique* (danse, musique, arts plastiques) de 125 m². La dimension « Patrimoine » serait présente avec des *espaces d'exposition et de documentation* sur 200m², et un *espace de vitrine d'artisanat d'art* et de présentation des *spécialités îlaises* sur 125m². Enfin, il y aurait la dimension sociétale et citoyenne avec des *espaces jeunesse* dont le point information jeunesse (PIJ) et le point info-famille (PIF) sur 330 m², et un *espace pour séminaires* de 150 m² et de *salles de réunion* pour 55m². Pour compléter l'ensemble, l'avant-projet prévoit un espace d'accueil et de convivialité, des bureaux, et des espaces techniques (rangements, sanitaires, stockage).

Le coût total pourrait atteindre 6,5 millions d'euros, au maximum, dans le cas où les fondations seraient à reprendre. Ce coût comprend le mobilier et l'acquisition des ouvrages de la médiathèque. Le coût de fonctionnement est estimé à 650 000€ par an, dont 450 000€ de charges nouvelles, dont les charges de personnel.

(1) cf. bulletin d'information Yeu-Demain n° 25 de novembre 2009, page 15



Depuis début janvier, notre nouveau site est en ligne. Il est, d'ailleurs, référencé par Google à Yeu-demain :

www.yeu-demain.asso85.fr

Voilà qui met fin à quelques errements malheureux du passé, où nous avons déjà tâté d'un premier site puis d'un blog. Nous bénéficions maintenant d'une équipe de rédacteurs et webmaître pour le faire fonctionner en continu. Nous vous invitons à le consulter, comme l'ont déjà fait de nombreux adhérents. De plus, chaque adhérent qui nous communique son adresse internet, bénéficie automatiquement d'un abonnement aux newsletters, sous forme de courriels d'information. Pour se désabonner, il suffit simplement de cliquer sur la page « newsletter » du site. Les encouragements reçus constituent une grande satisfaction pour nous. Jugez plutôt

NOS ADHERENTS ET LECTEURS ONT APPRECIÉ

-JCD : « Bravo pour le journal que nous avons lu avec beaucoup d'intérêt, contents d'avoir des nouvelles concrètes sur tous les sujets brûlants et d'actualité. Nous admirons votre action et la façon très responsable dont vous la menez, efficacement et sans passion démesurée ».

-AG : « Superbe site, merci pour tout le travail que ça représente et la qualité des infos, notamment en ce qui concerne le parc éolien ».

-GT : « J'ai visité le site de Yeu-Demain. Super. Simple et pratique. Bravo ».

-ES : « J'aime bien le côté épuré, très esthétique du site. Et vous avez des articles vraiment intéressants. (...) Il est facile au niveau utilisation. Donc bravo pour ce nouveau site qui mérite d'être classé dans les favoris ».

Je vous assure que ces témoignages nous vont droit au cœur. Emus de tant de gentillesse et satisfaits de l'œuvre accomplie. Nous continuerons de plus belle. Vous aussi ?



www.yeu-demain.asso.85.fr
yeu-demain@orange.fr

5001 habitants...à une unité près !

Selon les résultats du dernier recensement partiel effectué par l'INSEE, la population de l'Île d'Yeu a augmenté pour atteindre...5001 habitants. Qui est ce(tte) nouvel(le) insulaire qui nous fait maintenant jouer dans la cour des plus de 5000 ? Un nouveau-né ? Un nouvel actif venant du continent ? Ou un nouveau retraité-résident-principal ?

La TNT bientôt à l'Île d'Yeu

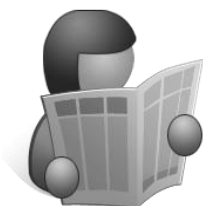
Le CSA a récemment informé le Maire de l'Île d'Yeu, qu'un des 43 transmetteurs de télévision numérique terrestre supplémentaire qui seront installés en France, sera implanté à l'Île d'Yeu. La municipalité s'était mobilisée pour obtenir ce transmetteur, sans que ce soit, encore une fois, la commune qui ait à payer cette installation technique.

Accompagnement des investissements insulaires

Le Maire de l'Île d'Yeu avait interpellé les Pouvoirs Publics, en début d'année, sur l'inégalité de traitement de la part de l'Etat, dans l'accompagnement des investissements insulaires, entre les îles bretonnes et l'Île d'Yeu. Un avenant au volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région permettra d'identifier et d'aider nos investissements prioritaires. L'Etat, la Région et le Département se sont engagés à hauteur de 1,2 million d'euros chacun pour 6 ans.

Délégation européenne à l'Île d'Yeu

La Municipalité a reçu, le 12 décembre, un Commissaire européen espagnol Armando Astudillo, et Marie-Thérèse Aubert députée européenne française, ainsi qu'une délégation des îles du Ponant. Bien sûr, il fut essentiellement question de la situation de très grande fragilité de la pêche à l'Île d'Yeu, aggravée par une certaine politique des quotas. Et plus particulièrement, l'incertitude, pour 2009, concernant les 332 tonnes de quota de pêche au requin-taupo accordé en 2008 à la France, et destiné pour l'essentiel, aux marins de l'Île d'Yeu. Pour Marie-Thérèse Aubert « les îles, votre île ne doit pas être totalement vouée au tourisme, mais doit poursuivre son activité de pêche ». Ceci en réponse à la question de Bruno Noury, le Maire : « Si, sur une île, nous ne sommes pas légitimes à pêcher, qui l'est ? »



Un nouveau pôle hospitalier

L'hôpital de l'île va se développer. Notons essentiellement :

- le regroupement des deux maisons de retraite, sur le site agrandi des Chênes verts,
- la création d'une unité Alzheimer,
- la Maison Médicale sera implantée sur le site des Chênes verts,
- l'acquisition de nouveaux matériels.

Voilà qui facilitera une meilleure rationalité, et une réelle synergie. L'Etat, la Région et le Département participeront au financement de ce petit pôle hospitalier.

Yeu-Demain et la Mairie de l'Île d'Yeu, membres du Réseau Rural Régional

L'Union Européenne, afin de contribuer à une politique de développement rural, a décidé de promouvoir au niveau européen, comme dans chaque Etat- membre, des réseaux regroupant **les différents acteurs impliqués dans le développement rural**. Vingt-six réseaux régionaux sont ainsi en cours de constitution en France, sous la responsabilité des Présidents de Conseils Régionaux et des Préfets de Région. Chaque réseau est ouvert à tous les acteurs locaux et régionaux du monde rural, élus, responsables d'associations concernés, professionnels et acteurs du développement et de l'environnement. Il a pour objectifs d'échanger et d'analyser les expériences menées sur le terrain, de les valoriser et d'améliorer les projets, et d'appuyer les réalisations. Il est proposé ainsi de bâtir un réseau utile à la réflexion, à la décision et à l'action.

La journée de lancement du Réseau Rural Régional des Pays de la Loire le 20 janvier à Angers, a pris la forme d'un Séminaire sur le thème de « **L'énergie en milieu rural : dépasser les contraintes, mobiliser les ressources** ». Environ 200 personnes ont participé à ce séminaire, dont Bruno Noury, Maire de l'Île d'Yeu, et Michel Charreau, vice-président de L'Île d'Yeu-Demain. On y a parlé, bien sûr, de l'énergie éolienne et des schémas éoliens, de l'énergie solaire et des installations thermiques et photovoltaïques, de la méthanisation, de la constitution de filières bois-énergie et réseaux de chaleur. Mais également, des expériences de plans d'économie d'énergie pour les habitats particuliers comme pour les bâtiments publics, et dans les transports. Tout cela à travers 19 témoignages d'expériences. Une sacrée bouffée d'optimisme ! Et quelques idées neuves pour l'Île d'Yeu.

14 artisans du bâtiment, en formation à l'Île d'Yeu, sur la maîtrise et les économies d'énergies

L'association L'Île d'Yeu-Demain, et la CAPEB-syndicat des artisans du bâtiment, se sont associées pour organiser et promouvoir une formation de 4 jours, en deux fois 2 jours, sur le thème : « **Comment relever le défi de l'efficacité énergétique et répondre aux nouvelles attentes du marché** ». Le premier stage s'est déroulé les 22 et 23 janvier, sur l'île, au Centre des Métiers-Ecole des pêches, avec l'active participation de 14 professionnels. Il y avait 3 maçons, 4 électriciens-chauffagistes, 3 plombiers-chauffagistes, 1 menuisier, 1 peintre et 2 architectes. Un deuxième groupe est en cours de constitution pour un démarrage au mois de mars.



Chacun, au cours de ces deux premiers jours, a pris conscience que son activité professionnelle l'impliquait dans la lutte contre le dérèglement climatique. Les normes issues du Grenelle de l'environnement sont telles, que l'artisan ou l'architecte ne peut plus se contenter d'une « construction traditionnelle ». En 2020, donc demain, la consommation d'énergie par m² et par an des logements neufs, devra être réduite par 6 par rapport à la moyenne actuelle du parc français, et par 4 par rapport aux constructions neuves actuelles. Tous les corps d'état sont concernés, et leurs interventions réciproques nécessitent de la cohérence. Les bâtiments existants devront aussi être améliorés. Un label d' « éco-artisan » permettra de repérer les professionnels ayant acquis les compétences requises. Pour les architectes, le défi à relever est essentiel et passionnant. C'est celui de **concevoir et de concilier « le style traditionnel îlais » et l'efficacité énergétique.**

La pêche au requin-taupe : quotas amputés de 25%

La Commission Pêche de l'Union Européenne a tranché. Les quotas de 338 tonnes de 2008 **seront réduits à 250 tonnes pour 2009**. Il faut savoir que les six bateaux de l'Île d'Yeu spécialisés dans la pêche au « veau de mer », sont les seuls en France comme en Europe. Cette pêche a été inventée par eux il y a une trentaine d'années. Le requin-taupe serait-il une espèce menacée ? Pour Sébastien Chauvet, directeur du Comité local des pêches, questionné par Le Courrier Vendéen, les études sur cette question ne seront terminées qu'en 2009. Il dénonce un amalgame avec d'autres espèces. Suite à cette décision, des scientifiques devraient, au printemps prochain, embarquer à bord de bateaux îlais, pour procéder à de nouvelles études. Une chose est sûre : « il y a moins de 10 ans, l'île dénombrait environ 300 marins inscrits pour 100 bateaux. Aujourd'hui, il en reste environ 180 inscrits pour 45 bateaux ».

(Le Courrier Vendéen du 22 janvier 2009)

Tempête à l'Île d'Yeu

Un vent de Sud-ouest de 110 km/h avec des rafales de 140 km/h est passé sur l'île d'Yeu dans la nuit du 9 au 10 février. Les bateaux étaient tous réfugiés dans le port. Peu de dégâts furent à déplorer, hormis sur l'exploitation maraîchère et d'élevage ovin de la famille Sage, à la Bergerie. En pleine nuit, le vent a soulevé la toiture d'un hangar, dont une partie s'est effondrée ainsi qu'une verrière attenante. Gérard Sage est membre du Conseil d'Administration de notre association. Bon courage à lui, à Marie-Anne, et à Julien.



LU DANS OYA NOUVELLES- n°435-Cap à l'Ouest par Tatïe-l'Asphodèle

-L'arrivée au port du nouveau bateau de pêche au filet et aux palangres, le « Mammouth »

-Principales espèces de poissons pêchées par les navires de l'île : la lotte, puis la sole dont le chiffre d'affaire est le plus important, le bar, et enfin le merlu et le merluchon. Les débarquements à la criée ont été pour 2008 de 1341 tonnes à un prix moyen de 6,27€ (en 2007 : 6,93€).

-La gestion de la criée, et la bonne santé économique du port sont de réels sujets d'inquiétude. L'équilibre est actuellement trouvé par la Chambre de Commerce et d'Industrie, grâce aux activités marchandes et de plaisance.

-L'Asphodèle, présente une nouvelle technique automatique de pêche de l'encornet : « la turlutte automatique »

-La construction, par le Conseil Général, de pontons flottants le long du quai Joseph Martin, permet depuis la fin de l'été aux navires de petite pêche, de revenir dans le port.



-A la fin de l'année, le quai du Canada (près de la place de la Norvège) fera l'objet de travaux et d'une complète remise en l'état où il était au début du 20^{ème} siècle. Les bâtiments de la cale Barranger, face à la Mairie, seront démolis et remplacés par une place.

A L'AGENDA DE L'ASSOCIATION

-Mercredi 25 février (après-midi)
Réunion concernant l'étude de réhabilitation écologique et paysagère de la carrière du lieu-dit : « le Fourneau »

-Mercredi 25 février (soir)
Assemblée Générale de l'association « Aller et Retour »

-Mercredi 11 et jeudi 12 mars
Deuxième module de formation pour le premier groupe de 14 artisans sur la maîtrise des énergies dans l'habitat (cf. l'article)

-Mardi 31 mars et mercredi 1^{er} avril
Démarrage de formation du deuxième groupe d'artisans sur la maîtrise des énergies dans l'habitat

-Mercredi 1^{er} avril
Réunion avec la Commission Urbanisme et Environnement du Conseil Municipal

-Jeudi 2 avril
Réunion de travail avec monsieur le Maire

-Dimanche 5 avril
Conseil d'Administration de l'Association

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE ADHESION POUR 2009

Les cotisations et dons constituent l'essentiel des ressources de l'association. Ils nous permettent de mener les actions, et vous donnent droit à l'abonnement au bulletin et aux newsletter de notre site internet. Si notre action vous satisfait, n'hésitez pas à proposer une adhésion à vos amis et à vos proches. **Merci.**